

Compte-rendu Atelier n°2
Urbanisme, mobilités, infrastructures, cohésion sociale

Etaient présents :

Olivier HOUZET, commune de Saint-Quay-Perros
Carine HUE, commune de Lannion
Yves MALLO, commune de Quemperven
Paul LE BIHAN, commune de Lannion
Jean-François LE GUEVEL, commune de Caouënnec-Lanvézeac
Françoise LE MEN, commune de Lannion
Anne-Françoise PIEDALLU, commune de Plougrescant
Catherine PONTALLIER, commune de Perros-Guirec
Pierre TERRIEN, commune de Pleumeur-Bodou

Assistaient :

Jean-Jacques MONFORT, chargé de mission, LTC
Yvan FOLLEZOU, Directeur de l'Aménagement du territoire, LTC

Propos introductifs

L'adaptation de la démarche aux contraintes sanitaires est présentée : le comité stratégique, composé des élus communautaire titulaires, des maires et de 10 représentants du Conseil de Développement ne peut se réunir que sous forme d'atelier jusqu'à nouvel ordre.

Les participants s'interrogent sur les modalités d'inscription : il est précisé que des nouvelles inscriptions par atelier sont possibles mais dans le respect des jauges admissibles des salles.

Un rappel du processus d'élaboration du Projet de Territoire et de son calendrier d'élaboration est présenté sur la base du document en pièce jointe sur table (cf Annexe 1). Par ailleurs, il est précisé que tous les documents liés aux travaux est mis en ligne sur le site de LTC au fur et à mesure et sont donc accessibles à tous.

Un échange a lieu sur l'intérêt qu'il y aurait à préciser les champs d'intervention de LTC afin de disposer d'un tronc commun de connaissance des participants.

Travaux sur la composition du défi (chantiers et objectifs)

Le contenu du document issu du premier groupe de travail et échangé lors du dernier comité exécutif est revisité dans son intégralité.

Un certain nombre de nouvelles formulations est proposé au fil de l'eau et porté en rouge au document joint (Cf Annexe 2).

Il est partagé que le résultat dans son ensemble est distancié de la question de l'aménagement et est fortement empreint de questions de mobilités.

La question du numérique se comprend comme une connexion : il s'agit d'aborder toutes les connexions.

Un enjeu d'affichage des liens avec les autres défis apparaît. Il conviendra, à l'avancement de regarder comment les différents défis se recourent.

Un échange s'opère sur la question des déplacements et sur la façon de rédiger.

Il n'est pas question de souhaiter limiter ou réduire les déplacements qui font aussi le lien social mais de faire en sorte d'aménager l'espace autour de la notion de proximités. Une reformulation est proposée en ce sens (Cf Annexe 2 : Chantier 1).

Il y a lieu de percevoir que les réponses peuvent être différentes selon que l'on se situe dans un milieu urbain ou rural et d'exprimer des complémentarités. Les communes du secteur plus rural et notamment l'est du territoire souhaitent une desserte améliorée en transport en commun.

Il est précisé que le Projet de Territoire porte les grands enjeux et qu'il appartiendra aux documents de planification et de programmation de les traduire, les préciser, les chiffrer : ce sont le PLUiH, le PCAET, le Plan de Mobilité.

La maîtrise des déplacements passe par les centralités qui est un sujet abordé aussi dans le défi 3. La question est d'agir sur les déplacements subis.

Il s'agit aussi d'une question d'équilibre : il ne s'agirait pas de développer une offre de services et d'équipements dans toutes les communes.

Il convient de préciser que le sujet du foncier, de l'étalement urbain n'est pas apparent dans le défi, c'est pourtant un sujet fort en matière de politique d'aménagement. Il y a lieu de ne pas l'oublier.

Ceci renvoie à la question de la façon dont ce défi fait émerger le sujet de l'aménagement de l'espace qui est un sujet en soi. Se posent aussi les questions des équilibres territoriaux, des spécialisations de l'espace qui ont un lien aux déplacements mais sont aussi très transversaux et liés à l'ensemble des sujets du Projet de Territoire.

Comme on parle de parcours résidentiel en matière de logement se pose aussi la question du parcours de vie sur le territoire : comment trouver les bonnes aménités au bon endroit ?

Le sujet de l'appropriation et de la pédagogie est à aborder notamment sur les centralités : faut-il aller vers un point info mobilités ?

C'est un sujet qui se recoupe aussi avec celui de l'exclusion.

Il est proposé de supprimer le mot exclusion en affirmant l'inclusion (Cf Annexe 2 – Chantier 3 – Objectif 2).

Le choix des verbes d'action est à travailler ; le groupe apporte ses contributions portées en rouge (Cf Annexe 2).

Le dernier chantier (Chantier 4) qui porte sur les infrastructures fait l'objet d'un échange. Il peut être opté par une différenciation entre ce qui relève de l'amélioration de ce qui relève de la création. Il faut noter que ces infrastructures sont un moyen à la fois d'irriguer le territoire mais aussi de mieux le connecter à l'extérieur.

Comment concilier les projets d'infrastructures routières et le souhait d'une maîtrise du volume des déplacements ? Ceci apparaît contradictoire, mais il faut également noter que ces infrastructures auront un impact sur la qualité des centres concernés. Un trafic de poids lourds et de véhicules en transit pose problème. La discussion porte sur la nécessité ou non de faire figurer les projets de rocades dans le projet de territoire. Il peut aussi être proposé de renvoyer

ces choix qui interviendront en temps opportun aux documents d'urbanisme. Ces documents traduisent un projet, le rendent possible. L'expression de ce projet, c'est le projet de territoire. Il y a donc lieu qu'il aborde ces sujets.

La rédaction du Défi 2 n'est pas finalisée à ce stade. Il reste un certain nombre de sujets qui ne sont pas abordés en matière d'aménagement de l'espace : les qualités paysagères et bâties, l'organisation des formes urbaines, ...

Le comité exécutif va prendre connaissance de l'ensemble des travaux menés en ateliers, ce qui permettra de recouper les sujets et les réflexions afin d'enrichir l'atelier à venir.

Il convient de faire remonter les contributions écrites pour continuer à alimenter le projet.

Projet de territoire « Cap 2040 »

Ateliers du comité stratégique n°2 du 19.11.2020 Information aux participants

Rappel de l'objectif

Poursuite des travaux participatifs de construction du nouveau « Projet de territoire – Cap 2040 » relatifs aux étapes n°1 Identification des enjeux et n°2 Formulation des orientations stratégiques et des objectifs par défi. En fonction de l'état d'avancement des travaux, la priorisation des objectifs et l'identification de projets structurants pourront être amorcés. (cf calendrier ci-après)

Adaptation de la démarche au contexte sanitaire

Le « comité de pilotage », est renommé « **comité stratégique** ». Les réunions en plénière sont suspendues pendant la période de confinement. Le comité se réunira uniquement sous forme d'ateliers avec un nombre limité de participants. La composition des ateliers est fixée sur la base des premières inscriptions de la journée de lancement du 17 octobre.

Pour rappel, les membres de ce comité sont les membres de la Conférence des Maires de LTC (en ce compris les membres du Bureau Exécutif) et 10 représentants du Conseil de Développement

Le « groupe de travail » est renommé « **comité exécutif** ». Son rôle est renforcé. Il est, pendant cette période de confinement, la seule instance qui permet, en présentiel, la mise en commun et en cohérence des travaux en ateliers.

Pour rappel, les membres de ce comité sont le Président de LTC, le Président du Conseil de développement, ainsi que deux référents élus et deux référents du Conseil de développement pour chacun des 5 défis du nouveau projet de territoire.

A noter que l'ensemble des présentations et comptes rendus des travaux sont disponibles au fur et à mesure sur les pages du site Internet de LTC dédiées au Projet de territoire « Cap 2040 » à l'adresse suivante :

<https://www.lannion-tregor.com/fr/grands-projets/le-projet-de-territoire-cap-2040.html>

Contributions à distance du comité stratégique élargi

Le recueil de contributions à distance vise à impliquer les acteurs du territoire qui ne peuvent pas être associés aux réunions en présentiel du fait des contraintes sanitaires. Il permet également le renforcement de la participation du Conseil de développement dans la mesure où chaque membre du Conseil de développement est invité à contribuer à la démarche.

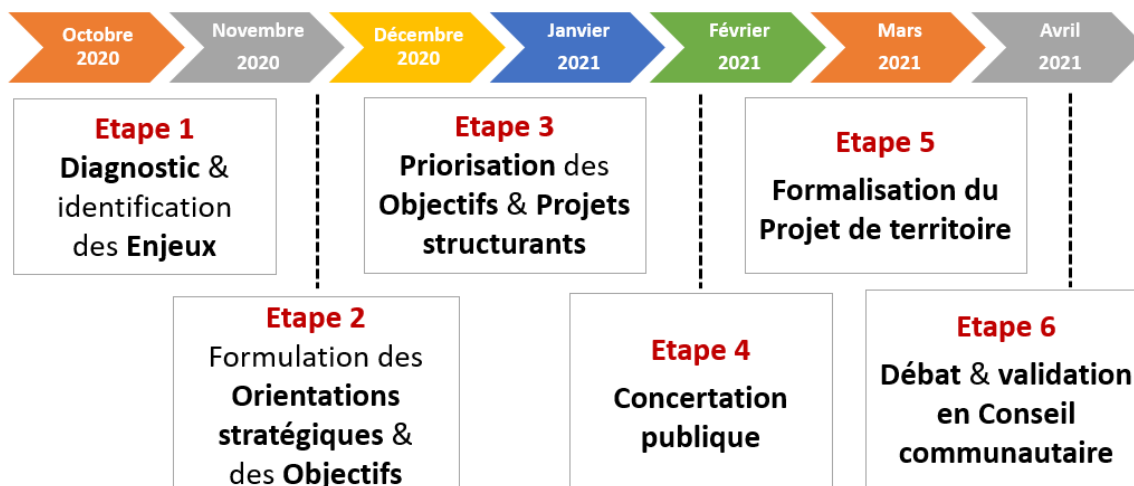
La consultation est organisée sous la forme d'un formulaire de recueil d'observations-contributions. Il a été envoyé par courriel le 10 novembre aux conseillers communautaires suppléants, aux conseillers municipaux membres des commissions thématiques de LTC, aux directeurs généraux des services et secrétaires de mairie ainsi qu'aux membres du Conseil de développement.

Cette première phase de contribution à distance est ouverte **jusqu'au 8 décembre 2020**.

Une restitution se fera faite lors du prochain comité stratégique prévu le 17 décembre prochain.

Les documents de références et de travail nécessaires à la réflexion et à la formulation des contributions sont disponibles sur les pages du site Internet de LTC dédiées au Projet de territoire « Cap 2040 » : <https://www.lannion-tregor.com/fr/grands-projets/le-projet-de-territoire-cap-2040.html>

Rappel du calendrier global des travaux



La prochaine réunion du comité stratégique se tiendra le jeudi 17 décembre de 14h à 17h.

Défi n°2

Planifier l'aménagement de l'espace en l'optimisant ~~et~~ les mobilités

(urbanisme, mobilités, infrastructures, cohésion sociale)

Enjeux :

- Limiter l'extension urbaine et diminuer la demande en déplacements
- Réduire l'énergie consommée et les gaz à effet de serre émis pour nos déplacements
- Favoriser la cohésion sociale
- Améliorer l'accessibilité du territoire

A ce stade des travaux, le Défi n°2 s'organise autour de 4 chantiers :

Chantier 1 : Limiter l'extension urbaine et diminuer la demande en déplacements **Organiser l'espace autour des centralités et réduire les déplacements subis**

Objectif 1 : Aménager numériquement le territoire

- Généraliser le haut débit
- Assurer **et maîtriser** une couverture en téléphonie mobile
- Développer l'accès aux outils numériques

Objectif 2 : Aménager le territoire pour diminuer les déplacements

- Améliorer la proximité habitat / emploi
- Améliorer la proximité habitat / commerces
- **Améliorer la proximité habitat / services**
- Améliorer la proximité habitat / loisirs

Objectif 3 : Aménager le territoire pour réduire l'étalement et la consommation foncière

- **Maîtriser la consommation foncière**
- **Limiter l'étalement urbain**

Chantier 2 : Réduire l'énergie consommée et les gaz à effet de serre émis pour nos déplacements

Objectif 1 : Faciliter les déplacements en développant et en adaptant l'offre de transports collectifs

- Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, autopartage, auto-stop organisé)
- ~~Offrir~~ **Développer** un service de transport urbain, interurbain et scolaire de qualité sur l'ensemble du territoire
- Améliorer la desserte ferroviaire

Objectif 2 : Agir en faveur de l'intermodalité

- Aménager les pôles **nœuds** multimodaux **pour y développer l'intermodalité**

Objectif 3 : Favoriser les déplacements « décarbonés »

- Développer l'électromobilité
- **Développer les mobilités actives et coordonner leurs aménagements dédiés**
- Faciliter le développement

Chantier 3 : Favoriser ~~Renforcer~~ la cohésion sociale

Objectif 1 : Favoriser l'accès à la mobilité

- Développer les mobilités solidaires sur tout le territoire
- Faciliter les déplacements, à moindre coût et de façon sécurisée
- Proposer un conseil en mobilités

Objectif 2 : ~~Limiter~~ Favoriser l'inclusion les ~~exclusions~~ territoriale (déplacements/proximité)

- Améliorer la proximité habitat / emploi
- Développer de façon homogène le numérique sur le territoire
- Faciliter la mobilité des services

Objectif 3 : Créer et partager une image numérique

- Créer une identité numérique
- Créer une cohérence des services / applications numériques de LTC
- Faciliter l'accès pour tous à ces services / applications

Chantier 4 : Améliorer l'accessibilité et les distributions internes au territoire

Objectif 1 : Créer de nouvelles connexions avec les grands axes d'échanges et de communication

- Construire le Pont aval sur le Léguer

Objectif 2 : Améliorer l'accès au territoire

- Retravailler l'offre de transport aérien vers/depuis Lannion
- Optimiser et sécuriser les infrastructures routières
- Etudier la possibilité de développer le fret maritime
- Train
- Numérique

Outils pour planifier l'aménagement de l'espace en l'optimisant :

- SCoT dont pédagogie
- Elaboration du PLUi-H
- Elaboration du Plan de Mobilité
- Elaboration du SPR
- Planification concertée PLUi-H – PCAET – Plan de Mobilité
- Elaboration de politiques stratégiques : Pays d'Art et d'Histoire, Bassins versants, ...
- Mise en place d'outils d'aides au pilotage urbain et habitat (observatoires, référentiels) et d'élaboration de stratégies de centralités
- Mise en place d'outils opérationnels : SEM, SPLA, mutualisation de services
- Point info mobilités